



RAPPORT ANNUEL 2024
Sur le prix et la qualité du service public
De gestion des déchets

L'environnement, ça nous concerne tous !



Table des matières

A.	SYNTHESE INTRODUCTIVE.....	1
B.	LES INDICATEURS TECHNIQUES.....	2
1)	Le périmètre.....	2
2)	La population.....	3
3)	L'organisation du service.....	3
a)	Les tournées et le calendrier de collecte.....	4
b)	Le personnel.....	7
c)	Les moyens techniques.....	7
4)	Les collectes OM et TRI en porte à porte.....	8
a)	Le nombre de bacs en service.....	8
b)	Nombre de levées de bacs et tonnages collectés.....	9
c)	Evolution des tonnages collectés.....	10
d)	Caractérisations du TRI effectuées en 2024.....	12
5)	La prévention des déchets.....	13
a)	Le contrôle de la qualité du tri.....	13
b)	La promotion du compostage.....	14
6)	La communication/sensibilisation.....	15
C.	LES INDICATEURS FINANCIERS.....	16
1)	Les tarifs du service.....	16
2)	Facture type.....	16
3)	Les dépenses de fonctionnement en 2024.....	17
4)	Les recettes de fonctionnement en 2024.....	17
5)	Les dépenses d'investissement en 2024.....	17
6)	Les recettes d'investissement en 2024.....	18
7)	Le coût global du service et son évolution.....	18
8)	Evolution du financement du service.....	18
9)	Comparaison du coût de la collecte avec d'autres territoires.....	18

A. SYNTHÈSE INTRODUCTIVE

D'après le code général des collectivités territoriales (articles D2224-1 et suivants), modifié par le décret n°2015-1827, les collectivités en charge du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés ont obligation de présenter un « rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés ».

Ce rapport annuel vise un double objectif :

- Rassembler et mettre en perspective, dans une logique de transparence, les données existantes sur le sujet ;
- Permettre l'information des citoyens sur le fonctionnement, le coût, le financement et la qualité du service et, ce faisant, favoriser la prise de conscience par les citoyens des enjeux de la prévention et du tri des déchets.

Ce rapport est aussi un élément illustrant l'intégration de la politique « déchets » dans la politique « développement durable » de la collectivité. Il doit, ce faisant, lui permettre d'optimiser le fonctionnement et le coût du service de prévention et de gestion des déchets à travers le développement et le suivi d'indicateurs techniques et financiers.

Sur le territoire de la CCPR, la Redevance d'enlèvement des Ordures Ménagères Incitative (REOMi) est mise en place pour le financement du service de collecte des déchets.

L'année 2024 est marquée par une stabilisation des tonnages collectés en OM et une légère augmentation des tonnages collectés en TRI. Elle est également marquée par une modification de grille tarifaire de REOMi.

B. LES INDICATEURS TECHNIQUES

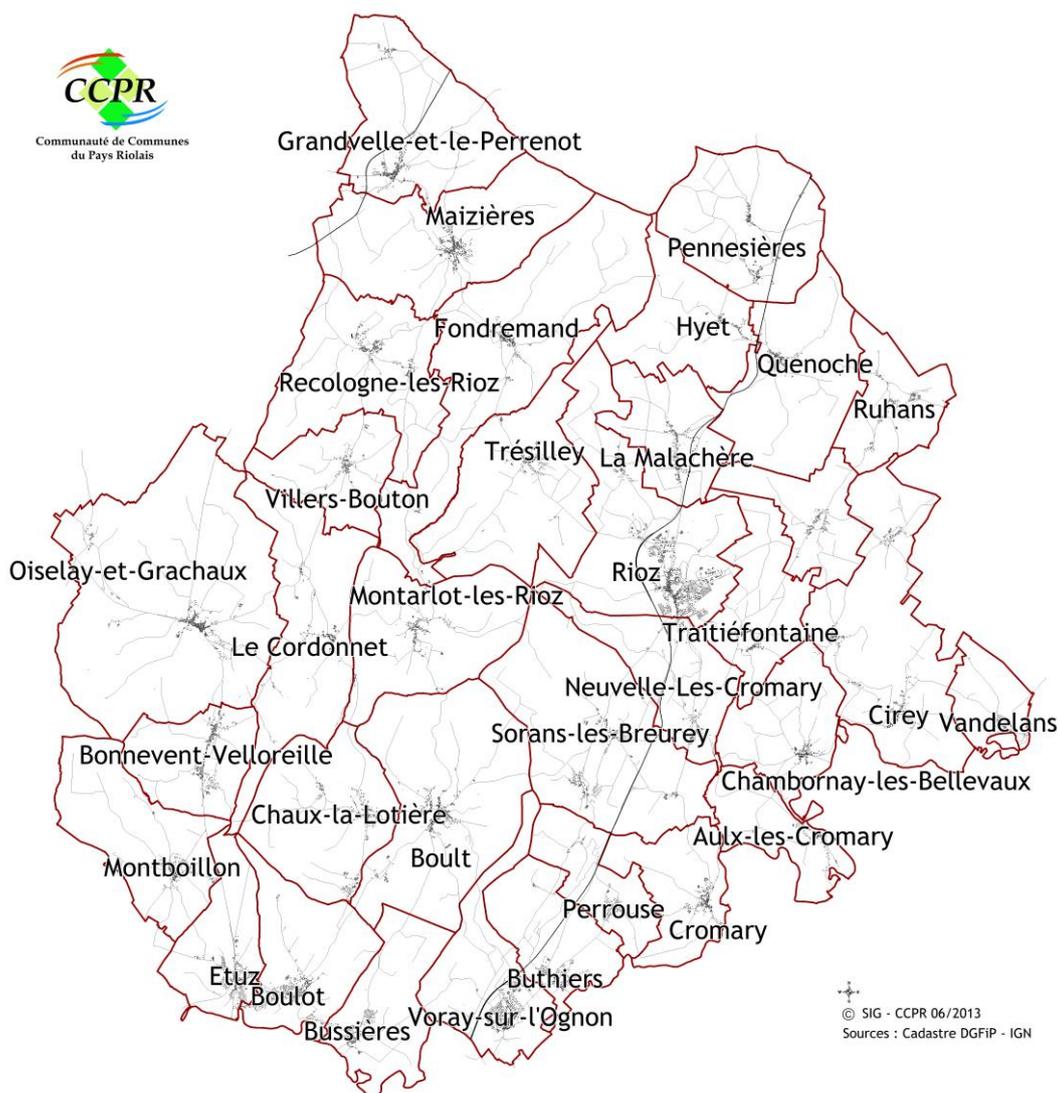
1) Le périmètre

La Communauté de Communes du Pays Riolais (CCPR) est constituée de 33 communes. Elle dispose de la compétence « collecte des déchets ménagers » depuis le 1^{er} janvier 2003 et exerce cette compétence en propre depuis le 1^{er} janvier 2004.

La Superficie du territoire est de 292,10 km².

La CCPR assure la collecte des OM et des recyclables en régie sur l'ensemble de son territoire depuis 2011.

Elle adhère au SYTEVOM qui assure notamment le traitement des OM et des recyclables, la collecte du verre en PAV et la gestion des déchèteries.



Carte des communes de la CCPR

2) La population

La population prise en considération au titre de 2024 est de 13 467 habitants.

La densité de population est de 43,9 hab/Km². La Communauté de communes est qualifiée de « territoire rural avec ville centre ».

La démographie du territoire est en constante évolution comme le montre les données suivantes :

Année	Nbre de communes	Population
2024	33	13 467
2023	33	13 554
2022	33	13 339
2021	33	13 215
2020	33	13 090
2019	33	12 954
2018	33	12 818
2017	33	12 701
2016	33	12 524
2015	33	12 366

La population de l'année N est une estimation réalisée par l'ADEME

3) L'organisation du service

Le service « Déchets » de la Communauté de Communes du Pays Riolois réalise en régie la collecte des Ordures Ménagères et du Tri en porte à porte sur l'ensemble de son territoire. Depuis le 1er janvier 2018, **la collecte des OM** a lieu tous les 15 jours sur toutes les communes.

Une collecte spécifique « gros producteurs », avec le maintien d'une collecte hebdomadaire, a été mise en place à la suite de la dérogation préfectorale. Elle concerne 72 producteurs (les restaurants, le collège de Rioz, les Ehpad, les restaurations scolaires, ...). Les campings sont collectés 2 fois par semaine durant les périodes de forte affluence (juillet ; août).

Une collecte sélective des déchets ménagers recyclables est organisée sur toutes les communes de la CCPR. Cette collecte a lieu tous les 15 jours.

Les communes sont également équipées de Points d'Apports Volontaires (PAV) pour la collecte du verre, gérés par le SYTEVOM. Ils sont répartis sur toutes les communes au prorata de la population. Les habitants ont également accès à deux déchetteries (RIOZ et BOULOT) gérées également par le SYTEVOM depuis le 1^{er} janvier 2013.

a) Les tournées et le calendrier de collecte

Le territoire a été découpé de manière équilibré le nombre d'emplacement à collecter chaque jour :

LUNDI CIRCUIT 1
BUSSIERES
BOULOT (rue de la sablière)
ETUZ
GRACHAUX

MARDI CIRCUIT 1
BOULT
CHAUX LA LOTIERE
MONTARLOT LES RIOZ

MERCREDI CIRCUIT 1
VORAY SUR L'OGNON
BUTHIERS
PERROUSE

JEUDI CIRCUIT 1
RIOZ (partie 1)
TRAITIEFONTAINE
LA MALACHERE

VENDREDI CIRCUIT 1
AULX-LES-CROMARY
NEUVILLE/CROMARY sans verjoulot
CHAMBORNAY LES BELLEVAUX
CIREY (sans marloz)
VANDELANS

LUNDI CIRCUIT 2
BOULOT
MONTBOILLON
BONNEVENT VELLOREILLE
OISELAY

MARDI CIRCUIT 2
FONDREMAND (Les roselières)
LE CORDONNET
VILLERS BOUTON
RECOLOGNES LES RIOZ
MAIZIERES
GRANDVELLE ET LE PERRENOT

MERCREDI CIRCUIT 2
SORANS LES BREUREY
CROMARY
TRESILLEY
FONDREMAND

JEUDI CIRCUIT 2
RIOZ (partie 2)
NEUVILLE (le Verjoulot)

VENDREDI CIRCUIT 2
MARLOZ
ANTHON
RUHANS
QUENOCHÉ
HYET
PENNESIERES

Le nombre d'emplacements collectés est en constante augmentation. Cette évolution correspond à des constructions neuves ou réhabilitation d'anciennes maisons et de nouvelles entreprises qui se sont installées sur le territoire de la CCPR.

Le nombre d'emplacements collectés en 2024 est de 6566, ainsi répartis par Commune :

Commune	Emplacements dotés
AULX-LES-CROMARY	83
BONNEVENT-VELLOREILLE	181
BOULOT	314
BOULT	330
BUSSIERES	211
BUTHIERS	162
CHAMBORNAY-LES-BELLEVAUX	94
CHAUX-LA-LOTIERE	237
CIREY	181
CORDONNET	72
CROMARY	121
ETUZ	354
FONDREMAND	129
GRANDVELLE-ET-LE-PERRENOT	169
HYET	59
LA MALACHERE	132
MAIZIERES	160
MONTARLOT-LES-RIOZ	133
MONTBOILLON	159
NEUVELLE-LES-CROMARY	220
OISELAY-ET-GRACHAUX	215
PENNESIERES	101
PERROUSE	144
QUENOCHÉ	108
RECOLOGNE-LES-RIOZ	134
RIOZ	1281
RUHANS	76
SORANS-LES-BREUREY	193
TRAITIEFONTAINE	77
TRESILLEY	134
VANDELANS	58
VILLERS-BOUOTON	86
VORAY-SUR-L'OGNON	458
TOTAL	6566

Cela représente 65 emplacements de plus à collecter par rapport à 2023.

Calendrier de collecte 2024

CALENDRIER DE COLLECTE 2024

Janvier

01 Lu Jour de l'An
02 Ma
03 Me
04 Je
05 Ve
06 Sa
07 Di
08 Lu
09 Ma
10 Me
11 Je
12 Ve
13 Sa
14 Di
15 Lu
16 Ma
17 Me
18 Je
19 Ve
20 Sa
21 Di
22 Lu
23 Ma
24 Me
25 Je
26 Ve
27 Sa
28 Di
29 Lu
30 Ma
31 Me

Février

01 Je
02 Ve
03 Sa
04 Di
05 Lu
06 Ma
07 Me
08 Je
09 Ve
10 Sa
11 Di
12 Lu
13 Ma
14 Me
15 Je
16 Ve
17 Sa
18 Di
19 Lu
20 Ma
21 Me
22 Je
23 Ve
24 Sa
25 Di
26 Lu
27 Ma
28 Me
29 Je
30 Ve
31 Sa

Mars

01 Ve
02 Sa
03 Di
04 Lu
05 Ma
06 Me
07 Je
08 Ve
09 Sa
10 Di
11 Lu
12 Ma
13 Me
14 Je
15 Ve
16 Sa
17 Di
18 Lu
19 Ma
20 Me
21 Je
22 Ve
23 Sa
24 Di
25 Lu
26 Ma
27 Me
28 Je
29 Ve
30 Sa
31 Di

Avril

01 Lu Lundi de Pâques
02 Ma
03 Me
04 Je
05 Ve
06 Sa
07 Di
08 Lu
09 Ma
10 Me
11 Je
12 Ve
13 Sa
14 Di
15 Lu
16 Ma
17 Me
18 Je
19 Ve
20 Sa
21 Di
22 Lu
23 Ma
24 Me
25 Je
26 Ve
27 Sa
28 Di
29 Lu
30 Ma
31 Me

Mai

01 Me Fête du travail
02 Je
03 Ve
04 Sa
05 Di
06 Lu
07 Ma
08 Me
09 Je
10 Ve
11 Sa
12 Di
13 Lu
14 Ma
15 Me
16 Je
17 Ve
18 Sa
19 Di
20 Lu Pentecôte
21 Ma
22 Me
23 Je
24 Ve
25 Sa
26 Di
27 Lu
28 Ma
29 Me
30 Je
31 Ve

Juin

01 Sa
02 Di
03 Lu
04 Ma
05 Me
06 Je
07 Ve
08 Sa
09 Di
10 Lu
11 Ma
12 Me
13 Je
14 Ve
15 Sa
16 Di
17 Lu
18 Ma
19 Me
20 Je
21 Ve
22 Sa
23 Di
24 Lu
25 Ma
26 Me
27 Je
28 Ve
29 Sa
30 Di
31 Me

Collecte reportée d'une journée en raison d'un jour férié

Collecte réalisée lors d'un jour férié, le jeudi 09/05 et le lundi 20/05

Bussières | Bonnevent-Velloreille | Boulot | Etuz | Montboillon | Oiselay-et-Grachaux

Boult | Chaux-la-Lotière | Grandvelle-et-le-Perrenot | Le Cordonnet | Maizières | Montarlot-les-Rioz | Recologne-les-Rioz | Villers-Bouton

Buthiers | Cromary | Fondremand | Perrouse | Sorans-les-Breurey | Trésilleil | Voray-sur-L'ognon

La Malachère | Le Verjoulot | Rioz (Les Fontenis) | Traitiefontaine

Aux-les-Cromary | Anthon | Chambornay-les-Bellevaux | Cirey | Hyet | Neuville-les-Cromary | Quenoche | Pennesières | Ruhans | Vandelans

Pense bête
Pensez à sortir vos bacs la veille au soir, l'autocollant face à la route et le couvercle fermé

SEMAINES PAIRES
Collecte des bacs de tri

SEMAINES IMPAIRES
Collecte des bacs d'ordures ménagères

MON BAC DE TRI

Pour tous les EMBALLAGES en VRAC

Bouteilles, Bidons, Flacons en plastique (avec bouchons)

Brigues (avec bouchons), Papiers, Journaux, + revues

Bidons, Aérosols, Boîtes de conserves, Barquettes alu

Boîtes et Carton, boîte à œufs, cartonnets

Pots de yaourt, Barquettes séparées du film plastique, sacs

Capsules de café, dosettes, tubes, couvercles, opercules, feuilles en alu

Triez tous les emballages en vrac Sans les imbriquer !

UNE QUESTION, UN SIGNALLEMENT ?
Télécharger l'application du Pays Riolais

Service ordures ménagères
03 84 91 41 45
serviceom@cc-pays-riolais.fr
www.cc-pays-riolais.fr

CALENDRIER DE COLLECTE 2024

Juillet

01 Lu
02 Ma
03 Me
04 Je
05 Ve
06 Sa
07 Di
08 Lu
09 Ma
10 Me
11 Je
12 Ve
13 Sa
14 Di
15 Lu
16 Ma
17 Me
18 Je
19 Ve
20 Sa
21 Di
22 Lu
23 Ma
24 Me
25 Je
26 Ve
27 Sa
28 Di
29 Lu
30 Ma
31 Me

Août

01 Je
02 Ve
03 Sa
04 Di
05 Lu
06 Ma
07 Me
08 Je
09 Ve
10 Sa
11 Di
12 Lu
13 Ma
14 Me
15 Je
16 Ve
17 Sa
18 Di
19 Lu
20 Ma
21 Me
22 Je
23 Ve
24 Sa
25 Di
26 Lu
27 Ma
28 Me
29 Je
30 Ve
31 Sa

Septembre

01 Di
02 Lu
03 Ma
04 Me
05 Je
06 Ve
07 Sa
08 Di
09 Lu
10 Ma
11 Me
12 Je
13 Ve
14 Sa
15 Di
16 Lu
17 Ma
18 Me
19 Je
20 Ve
21 Sa
22 Di
23 Lu
24 Ma
25 Me
26 Je
27 Ve
28 Sa
29 Di
30 Lu
31 Je

Octobre

01 Ma
02 Me
03 Je
04 Ve
05 Sa
06 Di
07 Lu
08 Ma
09 Me
10 Je
11 Ve
12 Sa
13 Di
14 Lu
15 Ma
16 Me
17 Je
18 Ve
19 Sa
20 Di
21 Lu
22 Ma
23 Me
24 Je
25 Ve
26 Sa
27 Di
28 Lu
29 Ma
30 Me
31 Je

Novembre

01 Ve Toussaint
02 Sa
03 Di
04 Lu
05 Ma
06 Me
07 Je
08 Ve
09 Sa
10 Di
11 Lu Armistice 1918
12 Ma
13 Me
14 Je
15 Ve
16 Sa
17 Di
18 Lu
19 Ma
20 Me
21 Je
22 Ve
23 Sa
24 Di
25 Lu
26 Ma
27 Me
28 Je
29 Ve
30 Sa

Décembre

01 Di
02 Lu
03 Ma
04 Me
05 Je
06 Ve
07 Sa
08 Di
09 Lu
10 Ma
11 Me
12 Je
13 Ve
14 Sa
15 Di
16 Lu
17 Ma
18 Me
19 Je
20 Ve
21 Sa
22 Di
23 Lu
24 Ma
25 Me
26 Je
27 Ve
28 Sa
29 Di
30 Lu
31 Ma

Collecte reportée d'une journée en raison d'un jour férié

Bussières | Bonnevent-Velloreille | Boulot | Etuz | Montboillon | Oiselay-et-Grachaux

Boult | Chaux-la-Lotière | Grandvelle-et-le-Perrenot | Le Cordonnet | Maizières | Montarlot-les-Rioz | Recologne-les-Rioz | Villers-Bouton

Buthiers | Cromary | Fondremand | Perrouse | Sorans-les-Breurey | Trésilleil | Voray-sur-L'ognon

La Malachère | Le Verjoulot | Rioz (Les Fontenis) | Traitiefontaine

Aux-les-Cromary | Anthon | Chambornay-les-Bellevaux | Cirey | Hyet | Neuville-les-Cromary | Quenoche | Pennesières | Ruhans | Vandelans

Pense bête
Pensez à sortir vos bacs la veille au soir, l'autocollant face à la route et le couvercle fermé

SEMAINES PAIRES
Collecte des bacs de tri

SEMAINES IMPAIRES
Collecte des bacs d'ordures ménagères

JE TRIE LES EMBALLAGES EN VERRE

Le VERRE = dans le conteneur situé dans votre commune !

Bouteilles en verre, Pots & bocaux en verre

JE JETTE

LE RESTE DES DÉCHETS EN SAC DANS LA POUBELLE D'ORDURES MÉNAGÈRES

2024 : on va trier les biodéchets

A partir du 1er janvier 2024, le tri à la source des biodéchets sera obligatoire pour tous. Cela comprend les déchets alimentaires (restes de cuisine et de repas) et les déchets végétaux (tortes, tontes, feuilles mortes...).

Il existe d'ores et déjà des solutions :

- Le Compostage domestique
- Le Compostage collectif au pied d'immeuble
- Le Broyage ou paillage des déchets verts

Tous les emballages dans le même bac !
www.sytovom.org

CITEO SYTEVOM

UNE QUESTION, UN SIGNALLEMENT ?
Télécharger l'application du Pays Riolais

Service ordures ménagères
03 84 91 41 45
serviceom@cc-pays-riolais.fr
www.cc-pays-riolais.fr

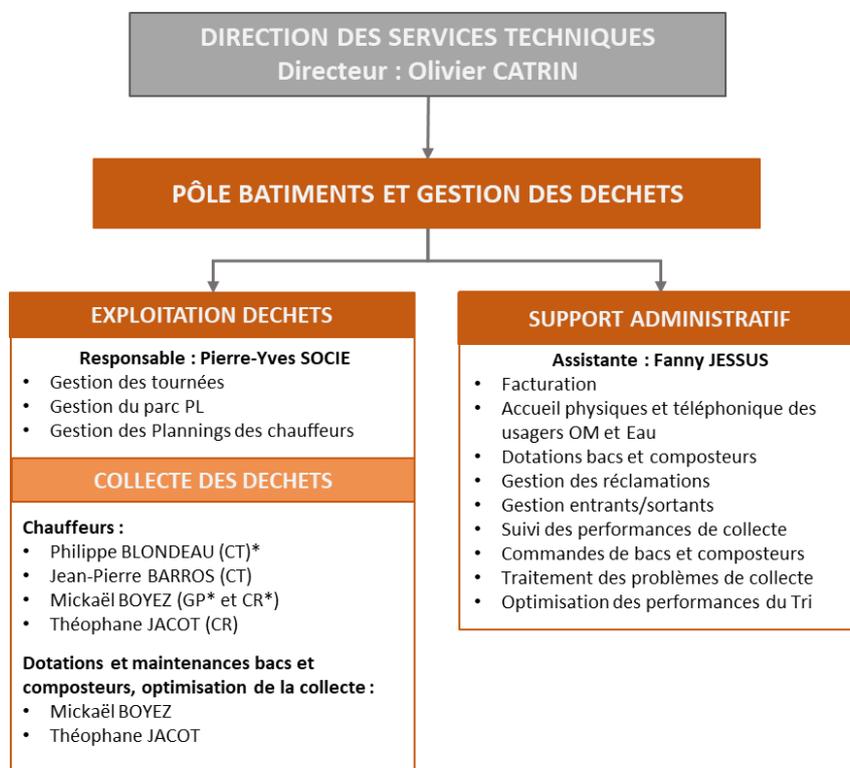
b) Le personnel

En 2024, le service gestion des déchets est composé d'un responsable d'exploitation, d'une gestionnaire de service, de 2 chauffeurs titulaires et de 3 chauffeurs remplaçants, pour un total de 5 ETP.

En plus de leurs missions de collecte, les chauffeurs sont amenés ponctuellement à exercer les tâches suivantes :

- Mission d'ambassadeurs du tri (contrôle en pré-collecte)
- Maintenance et entretien sur les véhicules,
- Maintenance et livraisons de conteneurs,
- Mise à disposition de composteurs.

Organigramme du personnel du service gestion et prévention des déchets



CT : chauffeur titulaire
CR : chauffeur remplaçant
GP : Gros producteurs

c) Les moyens techniques

La collecte des déchets ménagers est effectuée à l'aide de :

- 3 camions bennes équipées de pinces à préhension latérale (deux camions affectés à la collecte journalière et un camion affecté à la tournée « gros producteurs » du mercredi matin des semaines paires et utilisable en cas de panne),
- 1 local technique, utilisé pour le garage des véhicules et le stockage des bacs, composteurs...

- 1 aire de lavage et d'entretien des camions,
- 1 véhicule utilitaire + remorque pour la maintenance et/ou la livraison des bacs.

4) Les collectes OM et TRI en porte à porte

a) Le nombre de bacs en service

En 2023, le territoire est doté de 6 365 bacs OM et 6 329 bacs de TRI, soit 12 694 bacs au total.

Ventilation du nombre de bacs OM et TRI par commune :

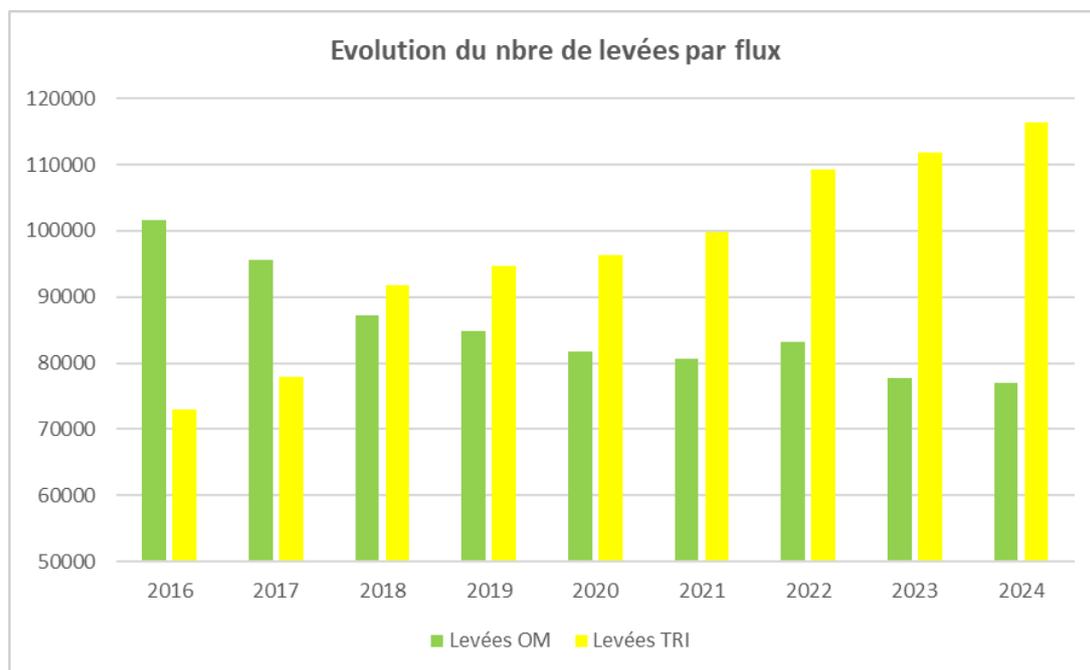
Commune	OM	RE	Total
AULX-LES-CROMARY	83	84	167
BONNEVENT-VELLOREILLE	182	182	364
BOULOT	304	307	611
BOULT	315	316	631
BUSSIERES	205	203	408
BUTHIERS	163	162	325
CHAMBORNAY-LES-BELLEVAUX	95	96	191
CHAUX-LA-LOTIERE	230	226	456
CIREY	187	186	373
CORDONNET	72	73	145
CROMARY	124	126	250
ETUZ	310	309	619
FONDREMAND	130	126	256
GRANDVELLE-ET-LE-PERRENOT	169	171	340
HYET	55	55	110
LA MALACHERE	134	131	265
MAIZIERES	160	159	319
MONTARLOT-LES-RIOZ	129	129	258
MONTBOILLON	153	153	306
NEUVILLE-LES-CROMARY	225	228	453
OISELAY-ET-GRACHAUX	217	216	433
PENNESIERES	96	96	192
PERROUSE	129	130	259
QUENOCHÉ	108	106	214
RECOLOGNE-LES-RIOZ	138	133	271
RIOZ	1180	1164	2344
RUHANS	77	76	153
SORANS-LES-BREUREY	194	195	389
TRAITIEFONTAINE	76	74	150
TRESILLEY	136	136	272
VANDELANS	59	58	117
VILLERS-BOUTON	86	86	172
VORAY-SUR-L'OGNON	444	437	881
Total	6365	6329	12694

b) Nombre de levées de bacs et tonnages collectés

Avec 76 984 levées de bacs en OM et 116 357 bacs en TRI, le nombre de bacs levés est en diminution sur le flux OM et en augmentation sur le flux TRI par rapport à 2023 (111 906 en Tri en 2023, 77 823 en OM en 2023).

	BACS LEVES OM 2024	BACS LEVES TRI 2024
JANVIER	7659	8977
FEVRIER	6366	8732
MARS	6078	8716
AVRIL	5718	10711
MAI	5313	11652
JUIN	6115	9260
JUILLET	8081	9178
AOÛT	7402	8869
SEPTEMBRE	5798	9714
OCTOBRE	5854	11968
NOVEMBRE	5805	9628
DÉCEMBRE	6795	8952
TOTAL	76 984	116 357

Nombre de bacs levés par flux en 2024



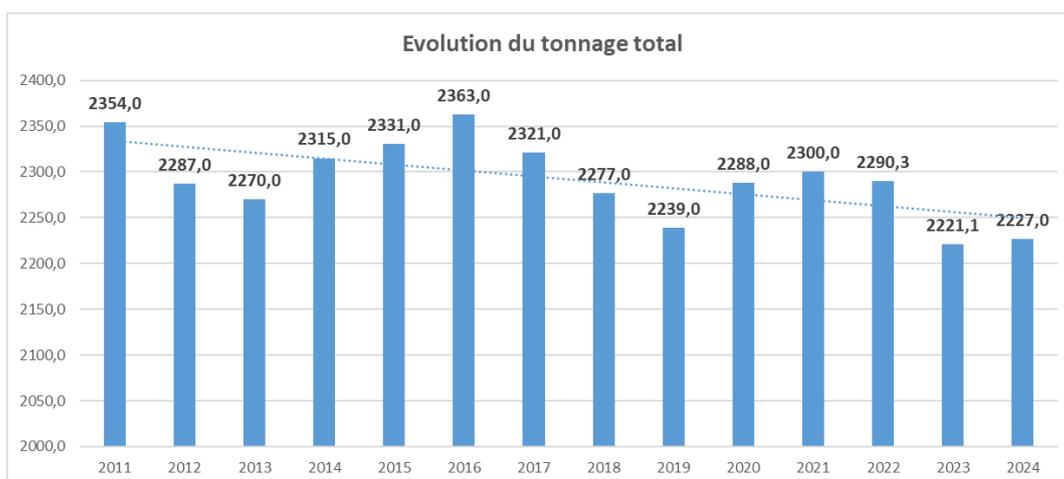
Les tonnages collectés en OM sont en légère diminution par rapport à 2023 (1511 tonnes en 2024 contre 1515 tonnes en 2023). En revanche, les tonnages en TRI sont en augmentation (715 tonnes en 2024 contre 706 tonnes en 2023).

	TONNAGES OM 2024	TONNAGES TRI 2024
JANVIER	151,8	55,4
FEVRIER	126,9	52,4
MARS	120,2	52,5
AVRIL	112,4	63,9
MAI	106,9	71,7
JUIN	121,3	55,5
JUILLET	150,4	58,1
AOÛT	136,7	54,1
SEPTEMBRE	117,3	64,4
OCTOBRE	115,0	74,0
NOVEMBRE	113,7	58,0
DÉCEMBRE	138,8	55,4
TOTAL	1511,5	715,5

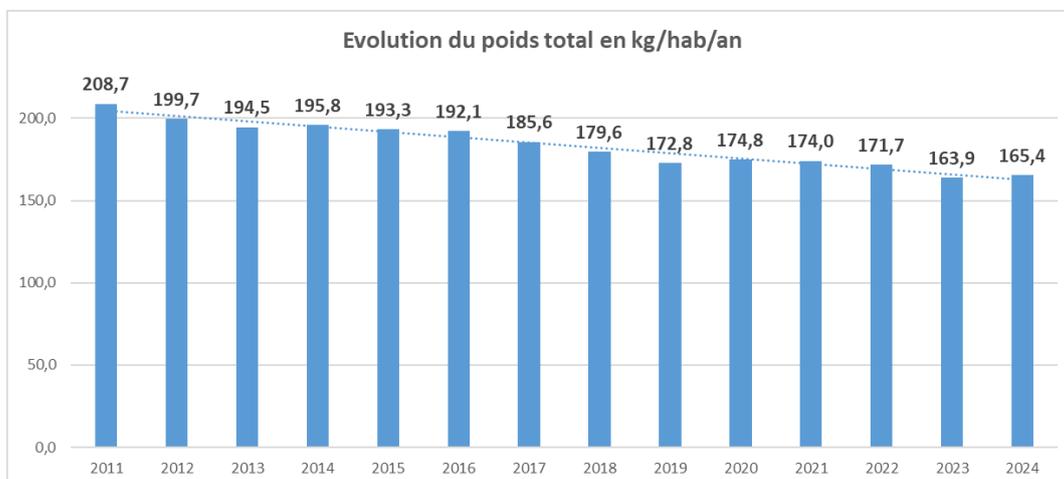
Tonnages collectés par flux en 2024

c) Evolution des tonnages collectés

Le tonnage global collecté sur l'ensemble des 2 flux est en légère augmentation en 2024 par rapport à 2023, aussi en tonnage qu'en kg/hab/an.



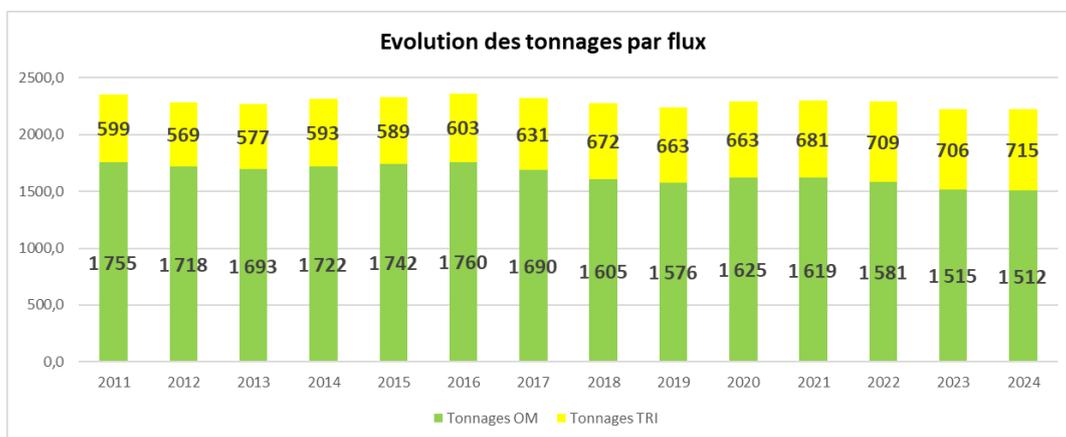
Evolution des tonnages sur l'ensemble des 2 flux



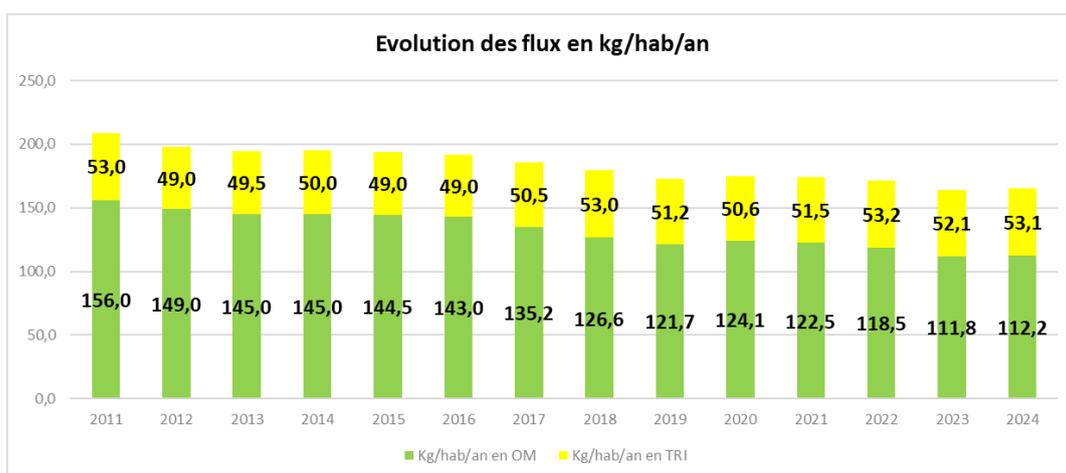
Evolution de la production annuelle de déchets par habitant

La tendance de fond est une diminution des tonnages en OM depuis 2016, aussi bien en tonnage qu'en Kg/hab, et ce malgré une augmentation constante de la population.

Le ratio de production d'OM est à 112 kg/hab sur la CCPR (contre 124 kg/hab au niveau du SYTEVOM, 196 kg/hab en France et 151 kg/hab en Région BFC, année de référence 2023).



Evolution des tonnages par flux



Evolution du poids de déchets produits par habitant et par flux

Le poids de recyclables produit par habitant sur le territoire de la CCPR est de 53 kg/hab en 2024. Il est en deçà des performances observées sur le SYTEVOM (61 kg/hab en 2024).

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Tonnages OM	1722,0	1742,0	1760,0	1690,0	1605,0	1576,0	1625,0	1619,0	1581,3	1515,0	1511,5
Tonnages TRI	593,0	589,0	603,0	631,0	672,0	663,0	663,0	681,0	709,0	706,1	715,5
Tonnage total OM+TRI	2315,0	2331,0	2363,0	2321,0	2277,0	2239,0	2288,0	2300,0	2290,3	2221,1	2227,0
Kg/hab/an total OM+TRI	195,8	193,3	192,1	185,6	179,6	172,8	174,8	174,0	171,7	163,9	165,4
Population	11825	12056	12304	12504	12677	12954	13090	13215	13339	13554	13467
Kg/hab/an en OM	145,0	144,5	143,0	135,2	126,6	121,7	124,1	122,5	118,5	111,8	112,2
Kg/hab/an en TRI	50,0	49,0	49,0	50,5	53,0	51,2	50,6	51,5	53,2	52,1	53,1
Tonnages VERRE	472,0	482,0	496,0	522,0	522,0	538,0	558,0	586,0	576,3	577,3	576,0
Kg/hab/an en verre	39,9	40,0	40,0	42,0	41,2	41,0	42,6	44,3	43,2	42,6	42,8

Données de base sur l'évolution des tonnages par flux

d) Caractérisations du TRI effectuées en 2024

Le SYTEVOM conduit un programme annuel de caractérisation des collectes en TRI.

Les caractérisations permettent de quantifier la part de chaque matière dans le flux du TRI :

- Carton (EMR),
- Papier Journaux (JRM + GM),
- Tetrabrick,
- Acier,
- Alu,
- Bouteilles plastiques, pet clair, pet foncé, PEHD,
- Pots, barquettes,
- Films,

de quantifier et qualifier les erreurs de tri :

- Objets plastiques,
- Imbriqués camions,
- Imbriqués usagers,
- Verre,
- Refus vrais + fines,

et de quantifier les produits appelés en extension de consignes de collecte du tri :

- Pots, Barquettes non recyclables,
- Pots, Barquettes < 6cm,
- Sacs plastiques non recyclables avec/sans alu,

Le taux de refus moyen annuel de 2024 est égal à 19,17% en légère augmentation par rapport à 2023 (18,98 %).

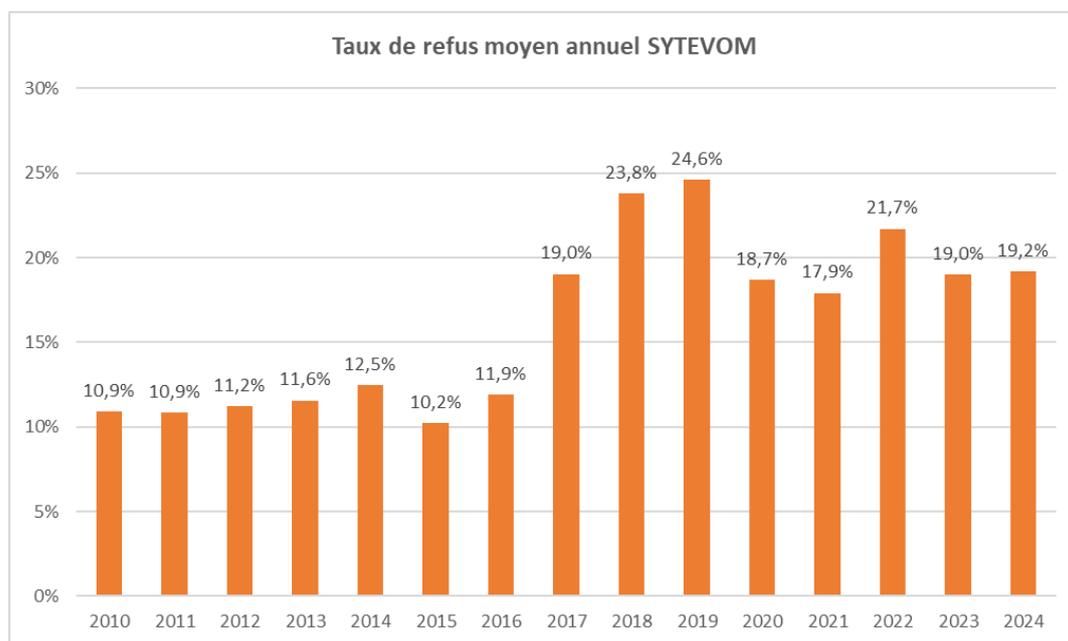
Les tournées qui pénalisent ce taux moyen sont celles du mardi (circuit 1 : communes de Boulton, Chaux, Montarlot) et du jeudi (circuit 2 : communes de Rioz et Neuville le Verjurlot).

Prélèvements 2024	Refus %
Février (lundi 1)	18,67%
Février (lundi 2)	8,99%
Mars (mardi 1)	21,00%
Avril (mardi 2)	18,24%
Septembre (jeudi 2)	42,40%
Novembre (jeudi 2)	12,35%
Décembre (vendredi 2)	12,55%
Moyenne de l'année	19,17%

Résultats des caractérisations de 2024

Les refus vrais, c'est-à-dire, les OM, sacs et emballages non vidés de tout contenu, contribuent majoritairement à ce taux de refus à hauteur de 6,30%.

Les imbriqués usager (écrasement de différentes matières recyclables non dissociables ex : une bouteille plastique dans une boîte de conserve aluminium) sont fréquemment rencontrés et contribuent à 7% des refus en moyenne sur l'année.



5) La prévention des déchets

a) Le contrôle de la qualité du tri

En 2024, la CCPR a mis en place 1 campagne de contrôle de la qualité du Tri en pré-collecte sur une semaine complète du 4 au 8 mars.

582 bacs ont été contrôlés, soit 9,2% du parc de bacs de tri.

Communes	Nombre de bacs
Bonnevent-Velloreille	50
Boulot	39
Cordonnet	24
Cromary	25
Fondremand	26
Grandvelle-et-le-Perrenot	27
Hyet	15
Maizières	20
Montboillon	34
Neuveville-lès-Cromary	1
Oiselay-et-Grachaux	47
Pennesières	19
Quenoche	31
Recologne-lès-Rioz	26
Rioz	114
Ruhans	13

Sorans-lès-Breurey	26
Trésilley	27
Villers-Bouton	18
Total général	582

Répartition des bacs contrôlés par commune

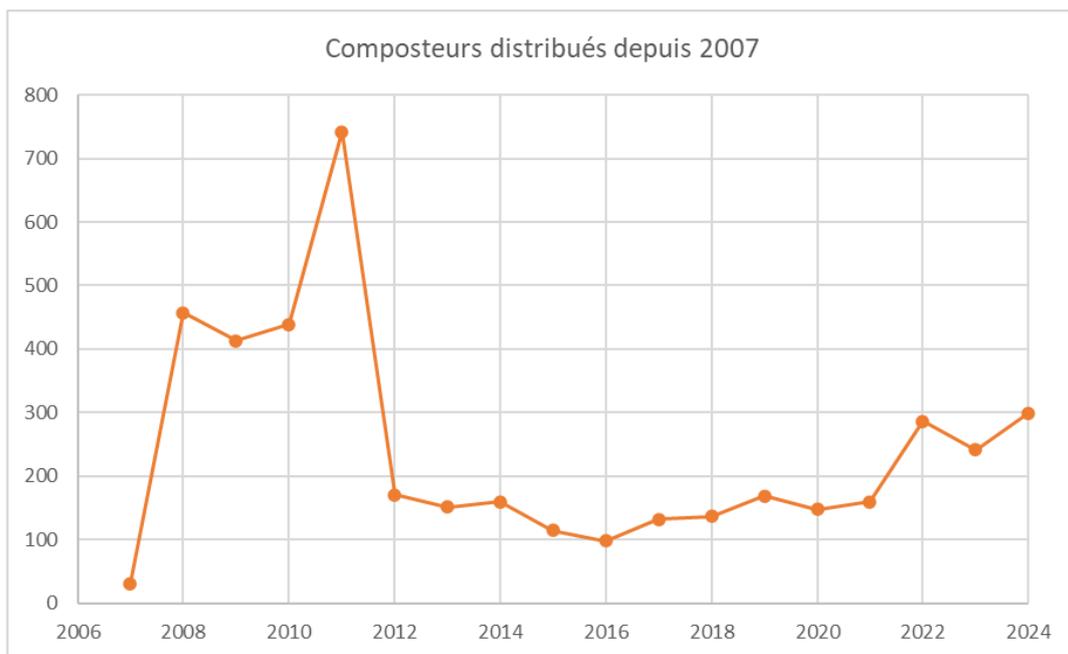
10% des bacs contrôlés ont été refusés à la collecte et ont fait l'objet d'une distribution de fiches pédagogiques indiquant les erreurs relevées par les agents en charge du contrôle. Les motifs de refus principaux ont été la présence d'ordures ménagères, de papiers absorbants, de textiles, de verre et de déchets plastiques destinés aux déchetteries.

Erreurs de tri	Nbr de bacs	%
Papier absorbant	38	62%
Mouchoirs en papier	32	52%
OM	28	46%
Imbriqué	25	41%
Objets plastique	11	18%
Textile	9	15%
Verre	6	10%
Feuillard	5	8%
Déchets verts	3	5%
Chaussure	3	5%
Cotons tiges	2	3%
Electroménager	2	3%
Câbles	2	3%
Couches	1	2%
Polystyrène	1	2%
Déchets de soins	1	2%
Cintres	1	2%
Papier peint	0	0%
Masque chirurgical	0	0%
Gobelets/assiettes	0	0%
Boite de fromage	0	0%
BAC REFUSE	61	10%

Répartition des erreurs de tri

b) La promotion du compostage

La CCPR procède annuellement à des commandes de composteurs auprès du SYTEVOM. En 2024, 299 nouveaux composteurs ont été mis en service.



Evolution des dotations en composteurs sur le territoire de la CCPR



Depuis la mise en place de la campagne pour promouvoir le compostage à domicile en 2007, 4349 composteurs ont été distribués.

Après plusieurs années de forte activité quant à la mise à disposition gratuite des composteurs, nous pouvons constater que la très grande majorité des usagers, intéressés, sont désormais dotés (+ 50% des foyers du territoire sont équipés). Le conseil communautaire a validé la remise à disposition gratuite d'un composteur 7 ans après la première demande afin de continuer à promouvoir le compostage sur le territoire.

6) La communication/sensibilisation

En 20, le service gestion des déchets a adressé 175 courriers notifiant les refus de Tri après détection par le chauffeur chargé de la collecte. Les envois ont été accompagnés du Mémo-Tri réalisé par le SYTEVOM. Ces notifications de refus de tri sont graduelles et permettent de facturer la levée du bac jaune au tarif du bac d'OM au bout de 3 notifications d'erreur de tri.

La CCPR tient également à jour une page Facebook dédiée au tri (le tri sélectif à la CCPR) qui a fait l'objet de 34 publications en 2024 (+15 par rapport à 2023).

C. LES INDICATEURS FINANCIERS

1) Les tarifs du service

Frais de mise en service remboursables : 15 €

Frais de livraison de bacs/composteurs : 20€

Part fixe des abonnés particulier bénéficiant de la collecte en C.05 : 126 €

Part fixe gros producteurs bénéficiant d'une collecte en C1 sur les OM : 146 €.

Part variable :

Type de bac	Volume	Coût d'une levée en 2023	Coût d'une levée en 2024
Ordures Ménagères	80	2,53 €	2,60 €
	90	2,85 €	2,93 €
	120	3,80 €	3,90 €
	140	4,44 €	4,56 €
	180	5,71 €	5,86 €
	240	7,60 €	7,81 €
	330	10,46 €	10,74 €
	340	10,78 €	11,07 €
	360	11,40 €	11,71 €
	500	15,85 €	16,28 €
	660	20,92 €	21,48 €
770	24,40 €	25,06 €	
Recyclables	120	0,00 €	0,00 €
	140	0,00 €	0,00 €
	240	0,00 €	0,00 €
	340	0,00 €	0,00 €
	360	0,00 €	0,00 €
	500	0,00 €	0,00 €
	660	0,00 €	0,00 €
770	0,00 €	0,00 €	

2) Facture type

Facture type d'un particulier calculée en 2024 pour une présentation des bacs à chaque collecte, soit 24 levées en OM (bac 120 litres) et en TRI (bac 240 litres) :

	2022	2023	2024
Part fixe	109 €	121 €	126 €
Présentation OM 120 l	71,28 €	91,2 €	93,6 €
Présentation TRI 240 l	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL	180,28 €	212,2 €	219,6 €

3) Les dépenses de fonctionnement en 2024

Libellé	Dépenses 2023	Dépenses 2024
SYTEVOM	647 502,30 €	722 718,73 €
Charges de personnel	228 623,83 €	269 885,65 €
Véhicules (taxes, carburants, maintenance et réparations ...)	151 169,65 €	164 681,87 €
Amortissements et remboursement d'emprunts	146 342,45 €	112 213,95 €
Remboursements sur exercices antérieurs, créance éteintes	15 925,74 €	25 009,07 €
Dépenses courantes (eau, électricité, téléphones ..)	3 608,19 €	20 739,61 €
Assurances	11 478,19 €	12 322,37 €
Autres charges (bâtiments, frais divers, études)	15 878,27 €	10 832,04 €
Communication (calendriers, Com tri ...)	2 589,60 €	1 366,80 €
Fournitures administratives, affranchissement	917,12 €	905,89 €
Total général	1 224 035,34 €	1 340 675,98 €

Les dépenses de fonctionnement augmentent de 126 640 € par rapport à 2023 en raison de l'augmentation des coûts de traitement du SYTEVOM et des charges de personnel.

4) Les recettes de fonctionnement en 2024

Libellé	Recettes 2023	Recettes 2024
Financement des usagers	1 245 846,10 €	1 325 292,66 €
Aides (reversement CITEO)	13 110,52 €	54 649,69 €
Autres produits	3 325,91 €	585,92 €
Total général	1 262 282,53 €	1 380 528,27 €

Les recettes de fonctionnement affichent une hausse de 118 000 € par rapport à 2023 essentiellement en raison de l'augmentation de la part fixe et des prix des levées de la REOM-i votée pour compenser les augmentations des coûts de traitement des ordures ménagères.

Pour la deuxième année consécutive, la section de fonctionnement affiche un résultat positif (+39,852.29 €).

5) Les dépenses d'investissement en 2024

Le montant des investissements est essentiellement marqué par le renouvellement d'une benne d'OM.

Libellé	Dépenses 2023	Dépenses 2024
Achats de véhicules	0,00 €	373 087,20 €
Achats de bacs, composteurs et matériels	61 210,68 €	34 347,00 €
Emprunts et dettes	54 576,66 €	54 669,51 €
Total général	115 787,34 €	462 103,71 €

6) Les recettes d'investissement en 2024

Libellé	Recettes 2023	Recettes 2024
Amortissements	146 075,11 €	112 039,46 €
FCTVA	9 820,59 €	67 458,03 €
Autres produits	0,00	0,00
Emprunts et dettes	0,00	0,00
Total général	155 895,70 €	179 497,49 €

7) Le coût global du service et son évolution

	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	DEPENSES D'INVESTISSEMENT	TOTAL
CA 2019	1 035 354,93 €	24 630,68 €	1 059 985,61 €
CA 2020	1 072 759,42 €	43 257,50 €	1 116 016,92 €
CA 2021	1 212 749,19 €	378 659,11 €	1 591 408,30 €
CA 2022	1 165 700,39 €	82 839,69 €	1 248 540,08 €
CA 2023	1 224 035,34 €	115 787,34 €	1 339 822,68 €
CA 2024	1 340 675,98 €	462 103,71 €	1 802 779,69 €

8) Evolution du financement du service

Le financement du service public regroupe les contributions des usagers et les impôts directement affectés au service public de prévention et de gestion des déchets. Il a pour vocation d'être rapproché du coût du service public, pour mettre en avant le taux de couverture du coût de la gestion des déchets par le financement des usagers.

	Financement des usagers	Population	€/hab
CA 2019	895 227,86 €	12954	69,11 €
CA 2020	894 097,58 €	13090	68,30 €
CA 2021	987 701,89 €	13215	74,74 €
CA 2022	1 076 171,06 €	13339	80,68 €
CA 2023	1 245 846,10 €	13 554	91,92 €
CA 2024	1 325 292,66 €	13 467	98,41 €

9) Comparaison du coût de la collecte avec d'autres territoires

L'ADEME propose un outil standardisé d'analyse de la gestion des déchets qui permet aux collectivités de calculer les coûts en € HT/habitant ou en € HT/tonne de chaque flux et de situer leurs performances par rapport à d'autres territoires. Il s'agit de la matrice des coûts dont les résultats sont exposés ci-après.

	CCPR Coût aidé €HT/hab*	Région BFC Coût aidé €HT/hab*	France Coût aidé €HT/hab*
2016	57,61 €	75,57 €	85,24 €
2017		73,73 €	87,22 €
2018		75,30 €	90,74 €
2019	64,31 €	78,75 €	96,16 €
2020	66,90 €	86,76 €	98,15 €
2021		84,57 €	103,84 €
2022	59,57 €	91,20 €	108,82 €
2023	77,11 €	103,46 €	118,40 €

*Coût aidé € HT/hab : coût déduction faite des aides CITEO